



Conditions générales d'utilisation de Swynoo AG

1. Portée

En remplissant le formulaire d'inscription pour commander Swynoo sur la page d'accueil www.swynoo.com de Swynoo SA (le "Prestataire"), le client ("Client") accepte inconditionnellement les conditions suivantes. Le fournisseur se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment. Les conditions modifiées entrent en vigueur avec la publication sur le site web swynoo.com

2. Software as a Service (SaaS) - Contrat

1. Le prestataire fournit des services SaaS à ses clients par le biais d'Internet dans le domaine de la gestion des contacts.
2. L'objet du contrat est :
 - a) la mise à disposition du logiciel du fournisseur pour une utilisation via Internet et
 - b) le stockage des données du client (hébergement de données).

3. Transfert de logiciels

1. Le fournisseur met à la disposition du client, pendant la durée du contrat, la solution logicielle "Swynoo" dans la version actuelle respective via Internet pour une utilisation payante ou gratuite. À cette fin, le fournisseur stocke le logiciel sur un serveur en Suisse, qui est accessible au client via Internet. Server in der Schweiz, der über das Internet für den Kunden erreichbar ist.
2. Le fournisseur développe constamment le logiciel et l'améliorera par des mises à jour et des mises à niveau continues. L'étendue actuelle des fonctions se trouve dans la description du service sur le site web du fournisseur (www.swynoo.com).
3. Le fournisseur surveille en permanence la capacité fonctionnelle du logiciel et élimine les erreurs logicielles en fonction des possibilités techniques et dans le cadre de la planification des versions. Il y a notamment erreur lorsque le logiciel ne remplit pas les fonctions spécifiées dans la description du service, fournit des résultats incorrects ou ne fonctionne pas correctement de toute autre manière, de sorte que l'utilisation du logiciel est impossible ou considérablement limitée.

4. Conditions de participation

1. L'utilisation des services sur swynoo.com est possible pour toute personne qui accepte les dispositions légales applicables CGV, la politique de confidentialité et le contrat sur le traitement des commandes. Il convient de noter que l'inscription est obligatoire pour bénéficier de ces services.
2. Le client est tenu de fournir ses données de manière véridique lors de l'enregistrement.
3. Le client ne peut ni dupliquer ni modifier le logiciel, sauf si cela est expressément autorisé dans la description du service actuel sur le site web.
4. Le client n'est pas autorisé à mettre ce logiciel à la disposition de tiers pour qu'ils l'utilisent contre paiement ou gratuitement. Il est expressément interdit au client de mettre le logiciel à la disposition de tiers sous quelque forme que ce soit. À cette fin, le client doit, dans la mesure où cela est nécessaire, donner des instructions à ses employés pour qu'ils respectent la législation sur le droit d'auteur.
5. Le client doit informer immédiatement le fournisseur de toute utilisation non autorisée de l'"User ID" et du mot de passe ou de toute autre atteinte à la sécurité. Le client doit s'assurer qu'aucun utilisateur non autorisé n'utilise ses données de connexion. Il est fortement conseillé d'utiliser des données de connexion distinctes pour chaque utilisateur au sein de l'entreprise.
6. Le client a l'obligation de s'informer régulièrement des modifications des CGV du fournisseur et de les suivre. Le client peut toujours trouver la version actuelle des CGV via le lien CGV sur swynoo.com.
7. Le client doit prendre toutes les mesures qui, à la discrétion du fournisseur, sont nécessaires pour maintenir ou améliorer la sécurité des données, du logiciel et des connexions réseau. Par exemple, l'utilisateur s'engage à changer le mot de passe régulièrement, mais au moins tous les soixante (60) jours.
8. Le client s'engage à structurer les éventuelles relations contractuelles avec des tiers de manière à empêcher efficacement l'utilisation gratuite du logiciel par des tiers.

9. En plus du logiciel Swynoo, le client a la possibilité de commander auprès du fournisseur différents paquets supplémentaires ("add-ons"). Ces modules complémentaires peuvent notamment permettre l'intégration de logiciels tiers. Si des droits d'accès sont nécessaires pour l'utilisation d'un tel add-on, le client accepte expressément d'accorder tous les droits d'accès nécessaires en commandant l'add-on. Swynoo ne stocke à aucun moment les données de connexion de ses clients sur des systèmes tiers. L'autorisation se fait généralement par le biais de jetons.

10. Le fournisseur met à la disposition du client une interface (API) pour la communication avec des logiciels tiers. Nonobstant toute garantie contraire, le fournisseur a en tout état de cause le droit de restreindre partiellement ou totalement l'accès à cette interface à tout moment pour des raisons valables. Une raison importante existe en particulier si des concurrents du fournisseur migrent des données via l'interface au détriment du fournisseur ou si l'infrastructure est surchargée par des demandes via cette interface.

5. Rémunération

1. Le client s'engage à payer au prestataire, pour la mise à disposition de logiciels et d'hébergement de données, la redevance convenue en fonction de son abonnement plus la TVA légale.
2. Le Prestataire enverra au Client un relevé des frais contractuellement dus. En cas de paiement par carte de crédit, le client recevra une confirmation d'achat.
3. Le fournisseur a le droit d'adapter les frais et le contenu du service en informant le client par écrit à partir de la prochaine date de résiliation possible. Les raisons d'un tel changement de service sont notamment le progrès technique et la poursuite du développement du logiciel. Si le client ne souhaite pas poursuivre le contrat aux tarifs modifiés, il a le droit de procéder à une résiliation extraordinaire avec un délai de préavis de 30 jours à la date de la modification.
4. Si le client commande des services payants en relation avec Swynoo, les prix à payer résultent de la liste de prix correspondante sur swynoo.com. Si le client ne s'acquitte pas d'une échéance dans les délais impartis, le fournisseur est en droit de bloquer immédiatement le compte Swynoo du client.

6. Exclusion de la garantie / Limitation de la responsabilité

1. Le prestataire garantit la disponibilité fonctionnelle et opérationnelle des services SaaS conformément aux dispositions des présentes CGV.
2. Le client s'engage à exonérer le fournisseur de toutes les prétentions de tiers fondées sur les données qu'il a stockées et à indemniser le fournisseur de tous les coûts qu'il encourt en raison d'éventuelles infractions.
3. Le fournisseur est en droit de bloquer immédiatement l'espace de stockage s'il existe un soupçon raisonnable que les données stockées sont illégales et/ou portent atteinte aux droits de tiers. Un soupçon raisonnable d'illégalité et/ou de violation des droits existe notamment si les tribunaux, les autorités et/ou d'autres tiers en informent le fournisseur.
4. A l'exception de la responsabilité pour négligence grave et intentionnelle, toute responsabilité est exclue dans le cadre des dispositions légales. Cela s'applique en particulier aux dommages liés à la perte de données, aux défauts de sécurité ou aux perturbations opérationnelles, aux pertes pécuniaires, aux dommages indirects et au manque à gagner.

7. Changement de services

Le prestataire peut déterminer à son gré quels services sont mis à disposition sur Swynoo et dans quelle mesure. Les restrictions, extensions et autres modifications de ces services sont autorisées à tout moment.

8. Durée / Résiliation / Dissolution

1. La relation contractuelle commence avec la demande et l'enregistrement par le client sur app.swynoo.com.
2. Les abonnements mensuels sont conclus pour une durée indéterminée et peuvent être résiliés par l'une ou l'autre des parties à la fin du mois, moyennant un préavis de trois mois.
3. La résiliation du compte Swynoo doit être effectuée en envoyant un e-mail à support@swynoo.ch. Suite à la résiliation, Swynoo envoie un email de confirmation au client. Une fois cette confirmation reçue, le compte client sera résilié après l'expiration du délai de préavis (voir également 9.8).



4. La résiliation immédiate du contrat pour un motif valable est possible pour les deux parties. Une raison importante pour la résiliation immédiate de ce contrat existe pour le prestataire en particulier,

- si le client est déclaré en faillite ou si la procédure de faillite est suspendue pour manque d'actifs;
- si le client est en retard dans ses obligations de paiement découlant de cette relation contractuelle à hauteur d'au moins un mois de rémunération et qu'il a été rappelé sans succès en fixant un délai de grâce de deux semaines et en menaçant de résilier le contrat;
- si le client viole les conditions générales lors de l'utilisation des services contractuels, enfreint de manière coupable les dispositions légales ou interfère avec les droits d'auteur, les droits de propriété industrielle ou les droits de nom de tiers;
- en cas d'utilisation des services distribués dans le but de promouvoir des actions criminelles, illégales et éthiquement discutables de la part du client.

9. Data-Hosting

1. Le prestataire met à la disposition du client un espace de stockage défini sur un serveur pour le stockage de ses données. Si l'espace de stockage est insuffisant pour conserver les données, le fournisseur en informera le client en temps utile. A moins que le client ne commande ultérieurement un espace de stockage supplémentaire contre paiement, les données qui dépasseraient l'espace de stockage disponible ne seront plus stockées.

2. Le fournisseur veille à ce que les données stockées soient accessibles via Internet dans la limite des possibilités techniques. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité pour les interruptions de la disponibilité.

3. Le client n'a pas le droit de céder cet espace de stockage à un tiers pour utilisation, en partie ou en totalité, contre paiement ou gratuitement.

4. Le client est seul responsable du contenu de ses données téléchargées. Il est de sa responsabilité de s'assurer qu'aucune donnée violant la loi applicable n'est téléchargée. En outre, le client doit protéger les droits d'auteur éventuels. Le fournisseur décline toute responsabilité pour les données téléchargées par le client.

5. Le client est tenu de vérifier l'absence de virus ou d'autres éléments nuisibles dans ses données et informations avant de les saisir et d'utiliser à cet effet les programmes de protection antivirus les plus modernes.

6. Le fournisseur est tenu de prendre des précautions appropriées et raisonnables contre la perte de données et d'empêcher l'accès non autorisé aux données du client par des tiers dans le cadre des possibilités techniques. À cette fin, le fournisseur effectue des sauvegardes régulières et installe des pare-feu.

7. Les droits du prestataire sur les données du client sont limités à l'exécution des opérations de traitement qui sont confiées au prestataire aux termes de la convention de traitement des données. Au-delà, il n'acquiert aucun droit sur les données gérées par les clients dans Swynoo. En particulier, le fournisseur n'a pas de droit de rétention pour garantir ses créances découlant du contrat d'utilisation avec le client.

8. Après la résiliation du contrat, le client a encore le droit d'exiger la restitution de ses données pendant trois mois (à compter de la date de résiliation). Le Prestataire n'est pas tenu de conserver les données du Client au-delà de cette période. Si un client demande la remise de données après l'expiration du délai d'un mois et si ces données sont encore disponibles chez le fournisseur, le fournisseur remettra les données au client après paiement des frais effectivement engagés à cet effet.

10. Message d'erreur de la part du client

Le client doit immédiatement signaler toute erreur qui se produit en donnant une description précise du problème. Le rapport peut d'abord être fait verbalement, mais devrait idéalement être répété sous forme de texte (e-mail) au plus tard le jour ouvrable suivant. Nous sommes disponibles pour recevoir les rapports d'erreur du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00.

11. Communications

1. Sauf si une forme plus stricte est stipulée dans le présent contrat ou par la loi, toutes les notifications sont envoyées par écrit aux adresses indiquées lors de l'enregistrement du client ou sur la page d'accueil du fournisseur. La transmission par télécopie ou par courrier électronique satisfait dans chaque cas à

l'exigence de la forme écrite. Les notifications du prestataire à l'adresse électronique fournie par le client lors de son inscription sont en tout cas considérées comme des notifications écrites.

2. Les parties contractantes sont tenues de communiquer sans délai à l'autre partie contractante tout changement d'adresse (y compris l'adresse électronique), les communications envoyées à la dernière adresse indiquée par écrit étant réputées avoir été reçues avec effet juridique.

12. Clause de divisibilité

En cas d'invalidité totale ou partielle de certaines clauses du présent accord, les dispositions invalides seront réinterprétées, complétées ou remplacées de telle sorte que le but économique poursuivi par la disposition invalide soit atteint. Il en va de même en cas de lacunes dans cet accord.

13. Droit applicable et lieu de juridiction

Les contrats individuels et les CGV sont soumis exclusivement au droit suisse. Le lieu de juridiction pour tous les litiges découlant directement ou indirectement des relations contractuelles est le tribunal compétent du siège du fournisseur. Toutefois, le fournisseur est également en droit d'intenter une action en justice à l'encontre du client au siège social/au lieu de résidence de ce dernier. La société prestataire Comitas AG a son siège social à 8952 Schlieren.

Version: juin 2021